



## **CONVOCATION**

### **à la séance du Conseil général**

**de lundi 28 octobre 2013, à 19h30 à l'Hôtel de Ville**

### **16<sup>ème</sup> SEANCE**

#### **Rapports du Conseil communal**

##### **13-016**

**Rapport du Conseil communal**, concernant la vente d'un immeuble, la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent pour le terrain sis allée des Frênes 16 à Chaumont.

##### **13-018**

**Rapport du Conseil communal**, concernant l'achat d'une parcelle de forêt – article 486 du cadastre de La Chaux-du-Milieu.

##### **13-019**

**Rapport du Conseil communal**, concernant des servitudes liées à deux opérations immobilières.

#### **Autres objets**

##### **13-603**

**Interpellation** du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Yves Froidevaux, Catherine Loetscher Schneider, Nicole Baur, Michel Favez, Edouard Jeanloz, Nicolas de Pury, Hélène Dederix-Silberstein, Olivier Forel, Dimitri Paratte et Béatrice Nys, intitulée « Pour un rétablissement sans délai du passage piétonnier entre le début de la rue de la Côte et la rue des Fahys, en face de la passerelle de la gare » (Déposée le 2 septembre 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 28 octobre 2013) :

« En date du 30 avril 2013, le groupe PopVertsSol déposait une question d'actualité concernant la fermeture de cet escalier. Monsieur le Conseiller communal Pascal Sandoz y a répondu lors de la séance du 6 mai 2013. Nous avons pu croire que les travaux étaient imminents.

De visu, nous constatons aujourd'hui que la situation s'installe et empire. L'escalier nord est non seulement fermé, il est désormais complètement barricadé, démontrant la volonté du propriétaire d'ignorer complètement ses concitoyennes et concitoyens piétons.

Si l'on peut comprendre et en effet soutenir la Ville dans sa volonté de ne pas prendre à sa charge la totalité des frais de rénovation de ce passage, il est réellement désolant de constater que la situation ne bouge pas, et que des dizaines de personnes sont gênées dans leur déplacement. Et pour ceux qui douteraient de l'utilité de cet escalier, demandez-vous pourquoi il y subsiste encore une boîte postale relevée quotidiennement !

De quoi est-il question finalement ? De la prise en otage des usages de mobilité douce par un propriétaire privé ? De la volonté d'un propriétaire de faire payer la collectivité pour l'entretien d'un bien privé ? N'y a-t-il aucun moyen de faire bouger la situation ?

Nous demandons ce que le Conseil communal entend faire pour remédier à cette pénible situation.

Quelle est sa position, et que fait-il ? ».

### **13-604**

**Interpellation du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Yves Froidevaux, Catherine Loetscher Schneider, Nicole Baur, Michel Favez, Edouard Jeanloz, Nicolas de Pury, Hélène Dederix-Silberstein, Olivier Forel, Dimitri Paratte et Béatrice Nys**, intitulée « Pour une offre de circuit touristique en Ville de Neuchâtel sans microparticules ni odeurs nauséabondes » (Déposée le 2 septembre 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 28 octobre 2013) :

« Le petit train touristique qui circule durant toute la saison entre le port et le château est équipé d'un moteur diesel, dont l'odeur et les fumées de gaz d'échappement indiquent sans risque d'erreur l'absence de filtre à particules. Les passants comme les passagers sont importunés. Dans une ville labellisée « cité de l'énergie », l'impression retirée n'est pas des plus positives et écorne durablement l'image que veut promouvoir le label.

L'expérience du « p'tit train » lors de la sortie du Conseil général en juin dernier nous l'a démontré : ce train pue et intoxique ses passagers !

Nous nous demandons si le Conseil communal, par ses services chargés du tourisme, entend engager une action pour remplacer ou faire remplacer ce moteur par une traction électrique, qui aurait également l'avantage d'être plus silencieuse, à défaut par un moteur à gaz moins

polluant, ou au minimum de faire équiper ce moteur diesel d'un filtre à particules, comme doivent l'être tous les véhicules de tourisme.

Quelle est la position du Conseil communal à ce sujet ? ».

### **13-605**

**Interpellation du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Nicole Baur, Catherine Loetscher Schneider, Michel Favez, Edouard Jeanloz, Béatrice Nys, Yves Froidevaux, Nicolas de Pury, Olivier Forel et Dimitri Paratte**, intitulée « Pour une meilleure écoute du personnel communal » (Déposée le 2 septembre 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 28 octobre 2013) :

« La mise à l'écart d'un Conseiller communal dans la plus grande Ville de notre canton a démontré la faiblesse de relais à l'interne de nos administrations.

On est en effet en droit de se demander pourquoi les ressources humaines de la Ville semblent n'avoir jamais eu connaissance du malaise qui régnait dans certains secteurs de l'administration.

Des structures existent pourtant visant à entendre les personnes en souffrance professionnelle. Ainsi, l'administration cantonale offre à ses employés une écoute sous la forme d'un groupe de confiance prêt à être saisi sur demande et à entendre les plaintes des employés.

Ce groupe confidentiel est sollicité en permanence et permet régulièrement d'apaiser des situations conflictuelles, même si son fonctionnement est perfectible.

Le Conseil communal entend-il créer une structure de ce type prête à entendre les employés qui éprouvent le besoin d'exprimer leur malaise ? ».

Neuchâtel, le 3 octobre 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,  
Olivier Arni

Le chancelier,  
Rémy Voirol